

DEPARTEMENT SAONE & LOIRE – ARRONDISSEMENT MACON

CANTON LA CHAPELLE DE GUINCHAY

COMMUNE : 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE

ARRETE MUNICIPAL N°14-2026

ARRÊTE DE CIRCULATION

Fermeture Route du Bois Mouchoir

Le maire, Pierre LAPALUS :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la réglementation en matière de sécurité routière, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

Vu la demande d'arrêté et de permission de voirie formulée par la **SA THIVENT, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX.**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur la Route du bois mouchoir, de Saint Léger sur le territoire communal de Saint Léger Sous la Bussière,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sur la Route du Bois mouchoir sera fermée à la circulation à partir du 15 JUILLET et pour la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La SA THIVENT, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX. Installera la signalisation nécessaire et suffisante pendant toute la durée du chantier sur cette voirie.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au pétitionnaire SA THIVENT, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX.

, à la Gendarmerie Nationale de Dompierre les Ormes.

ARTICLE 4 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage public en mairie de Saint Léger-Sous-la-Bussière.

Fait à ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE, le 01 JUILLET 2026

Le Maire, Pierre LAPALUS

